



LA NEWSLETTER FI

N° 31 - Août 2015

Bonjour,

Pendant la saison estivale, le travail de la Commission Formation de la FFA ne s'arrête pas, ceci étant dû notamment aux échéances qui sont devant nous en termes réglementaires.

A ce titre, la FFA, (Jean-Michel OZOUX, Jean-Luc CHARRON et Pierre PODEUR) a été reçu fin juillet par Mr CIPRIANI, directeur de la DSAC (accompagné de Pierre BERNARD, DSAC/PN, Bertrand HURON, Antoine TOULEMONT et Pierre DESVALLEES, DSAC/ERS). Cette réunion a permis de faire le point sur les actions et problématiques en cours.

La FFA a souligné sa très grande satisfaction et sa reconnaissance pour le travail exemplaire engagé ces derniers mois, au travers de la mise en œuvre de l'ATO FE FFA tout d'abord mais également au travers des discussions sur la 3^{ème} voie de formation hors ATO et sur le LAPL modulaire, futur remplaçant de notre BB.

→ Les travaux sur la 3^{ème} voie hors ATO avancent et derrière l'appellation RTO (Registered Training Organisation) tout le dispositif de cette simplification est en cours de construction. La DGAC est en pointe dans ces discussions et dans le travail préparatoire au niveau du groupe de travail EASA, la FFA est quant à elle force de proposition et également présente dans ce même groupe de travail. Les premiers textes en préparation permettent de dire que les idées apportées par la FFA, le CNFAS et la DGAC ont été, dans la plus grande partie, retenues et acceptées. Le challenge maintenant est de les faire partager au reste de l'Europe.

→ Le LAPL modulaire CBT devrait être le remplaçant de notre brevet de base à l'échéance 2017.

Encore une fois, la discussion et les propositions communes DGAC/CNFAS ont permis une avancée significative dans ce dossier, en particulier sur la définition du périmètre de cette licence, licence désormais admise par les membres du LAPL Board de l'EASA.

Les prochains mois verront la suite de ces travaux, leur concrétisation sera l'occasion de vous en informer d'une façon plus approfondie.

→ Cette dernière entrevue a été aussi l'occasion de revenir sur la note du 2 juin 2015 concernant les prorogations de qualification de classe SEP.

La possibilité pour un FI de porter sur la licence d'un navigant et à certaines conditions, la nouvelle validité de sa SEP est une très bonne chose conforme à la nouvelle réglementation européenne. Les modalités seront mieux expliquées par la DSAC.

La seconde partie de la note concernant le vol d'une heure avec un FI en vue de proroger sa SEP par expérience est, de l'avis du directeur de la DSAC prématurée car, bien que figurant dans le règlement 2015/445, aucune AMC n'a pour le moment été publiée. Le terme ambigu de « remise à niveau » dans la traduction française devrait être précisé. Cela rejoint l'analyse faite par la FFA dans la dernière newsletter FI.

Quand le temps sera venu de mettre en œuvre ces dispositions, la DSAC a accepté le principe d'une discussion préalable avec la FFA sur le sujet afin de bien préciser les nouvelles modalités de cet acte à réaliser par les FI. La Commission Formation de la FFA sera, comme à son habitude, force de proposition dans ce dossier.

Le dossier médical qui préoccupe autant les médecins aéro que les pilotes a aussi été largement abordé (cf nouveau questionnaire de santé, classe LAPL). Des réunions vont être organisées entre le pôle médical de la DGAC et les médecins afin de clarifier certains points.

La possibilité de passer l'examen théorique PPL ou LAPL directement dans les aéroclubs a été confirmée. Cela devrait être réalisable avant la fin 2015.

Bons vols,
La Commission Formation de la FFA.